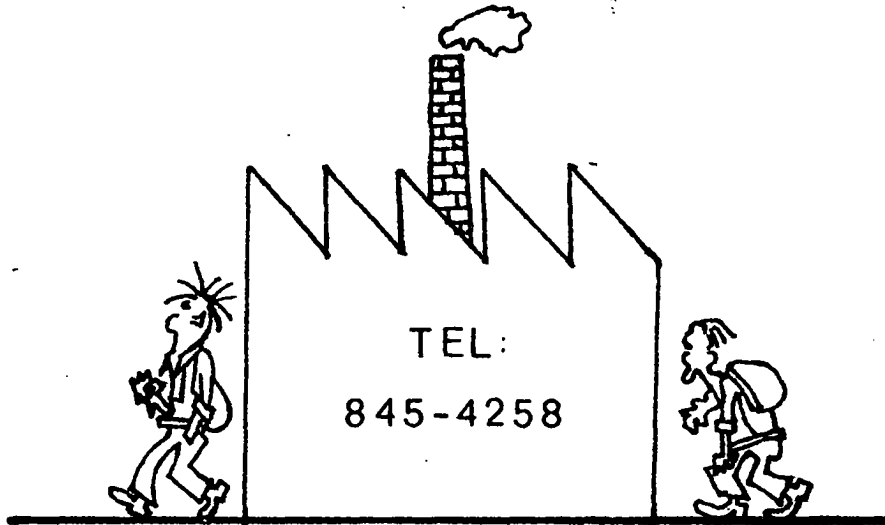


# Action-Chômage

LE JOURNAL DES CHOMEURS MOBILISES

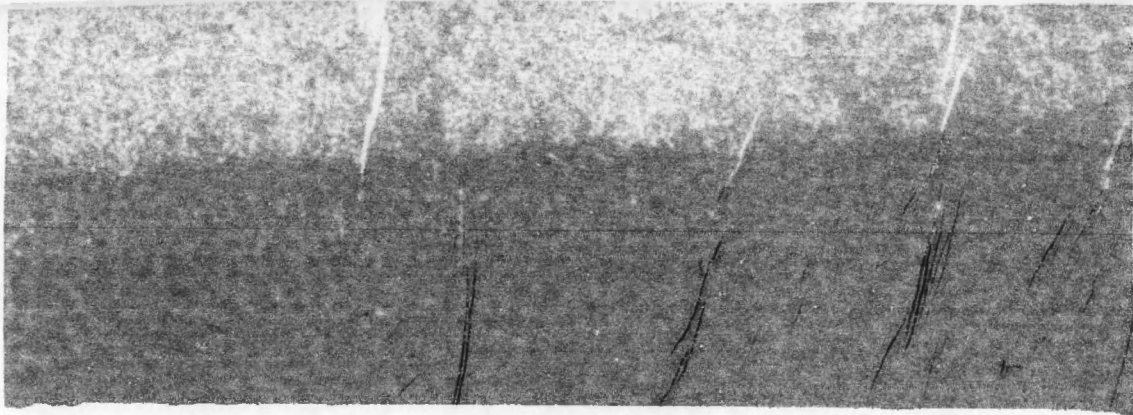
Vol. 1 No.2 Dec. 77



MOUVEMENT d'ACTION-CHOMAGE  
1015, STE-CATHERINE, EST, MTL.

## sommaire du mois

EDITORIAL	P.5
PRESTATIONS DE MATERNITE	P.6
SOLUTIONS DU GOUVERNEMENT TRUDEAU AU CHOMAGE	P.10
PUBLICITE DE LA C.A.C.	P.12



APPUYONS LES TRAVAILLEURS  
DE

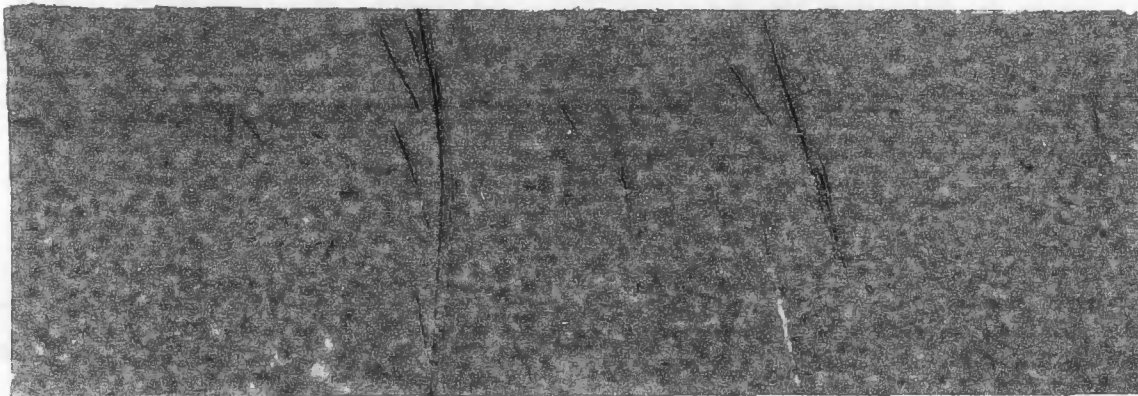
C. J. M. S.

EN GREVE DEPUIS LE 26 janvier 1977 .

LES TRAVAILLEURS DE RADIO-MUTUEL	C. J. M. S. (Montréal)
	C. J. R. P. (Québec )
	C. J. T. R. (Tr-Riviere)
	C. J. R. S ( Sherb.)
	C. J. R. C (Ottawa )

ACHETONS LE DISQUE: LES PIQUETEURS DE LA GLOIRE

FAIT ET VENDU PAR LES TRAVAILLEURS DE RADIO-MUTUEL . . .



## QU'EST-CE QUE LE MOUVEMENT D'ACTION-CHOMAGE?

Le Mouvement d'Action-chômage (MAC) est un regroupement de chômeurs qui a deux objectifs: informer et défendre les chômeurs face à la Commission d'Assurance-chômage (CAC) et regrouper les chômeurs en une association large qui pourrait elle-même défendre les intérêts des chômeurs.

En effet, avec la montée vertigineuse du taux de chômage, les politiques de plus en plus répressives de la CAC et l'arrivée de la nouvelle Loi C-27 rendant plus difficile l'accès aux prestations d'assurance-chômage, il s'avère nécessaire d'informer les chômeurs quant à leurs droits et obligations en tant que chômeurs, chose que la CAC fait mal ou ne fait pas.

Il faut cependant faire plus: les chômeurs n'ayant aucun moyen de se faire entendre et de revendiquer leurs droits en tant que membres de la société, il est nécessaire que ceux-ci se regroupent et s'organisent en une association qui pourrait lutter pour leurs droits en union constante avec toutes les luttes de la classe ouvrière. Le MAC essaie de promouvoir ces objectifs.

C'est donc une invitation à tous les chômeurs de se joindre à nous. Le MAC est situé au 1015 Ste-Catherine Est, et tient des assemblées d'information tous les jeudis à 13:00 heures. Bienvenue à tous!

SOLIDAIEMENT  
L'EQUIPE DU MAC

LES TRAVAILLEURS DE LA COMMONWEALTH PLYWOOD: UN  
EXEMPLE DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION DE LA COMMISS-  
SION D'ASSURANCE-CHOMAGE

---

Les travailleurs de la Commonwealth Plywood de Sainte-Thérèse nous ont donné, le 9 novembre dernier, un exemple concret de lutte contre la répression de la CAC.

Rappelons brièvement l'origine du conflit à la Plywood: le 16 septembre 1977, le boss Caine de la Plywood met 118 travailleurs à pied, tentant ainsi de briser l'accréditation syndicale que les travailleurs étaient en voie d'obtenir, ce qui provoque le débrayage de la majorité des autres employés. Les travailleurs mis-à-pied avaient droit aux prestations d'assurance-chômage étant donné qu'il s'agissait d'une mise-à-pied et non d'un conflit collectif, comme le montre la lettre de mise-à-pied que les 118 travailleurs ont reçue le 19 septembre.

Cependant la CAC dans le but d'aider le boss Caine à briser la grève, refusait de remettre aux travailleurs les chèques de prestations auxquels ils avaient droit en disant que "le cas est à l'étude".

Le 9 novembre, 60 travailleurs de la Plywood, accompagnés de membres du Mouvement d'Action-chômage, sont allés occuper le bureau de la CAC à Sainte-Thérèse, déclarant au directeur Luc Robert qu'ils ne sortiraient que lorsqu'une décision serait rendue sur leur cas.

Après avoir essayé de convaincre les travailleurs de sortir, le directeur Luc Robert les a fait expulsés par la police de Ste-Thérèse aidée de la Sûreté du Québec. Le directeur nous prenait pour des intrus.

Cependant, quelques jours après, la CAC a rendu une décision favorable et a versé aux travailleurs les chèques auxquels ils avaient droit

Ces travailleurs nous ont donné un exemple concret de lutte contre la répression de la CAC. Il

(suite à la p. )

Le système capitaliste dans lequel nous vivons et qui s'accommode très bien de 6, 7% ou plus de chômage et pour qui ce chômage est une nécessité, nous oblige à être solidaires et à rester unis face aux boss et à leur Etat répressif.

Les travailleurs et les travailleurs-chômeurs doivent éviter et doivent aussi détruire les préjugés que ces mêmes boss et leur Etat entretiennent pour les diviser. Préjugés face aux immigrants, face aux syndicats et face aux femmes; ces préjugés sapent à la base la solidarité dans la classe ouvrière.

Ces mêmes capitalistes font du chantage aux immigrants à qui on a promis mer et monde s'ils venaient s'installer au Canada. En brandissant la menace d'expulsion, de poursuites, etc... les immigrants sont dans l'obligation d'accepter des salaires infâmes et de subir une répression des plus sauvages.

Les capitalistes profitent de la situation de non-travail de plusieurs centaines de milliers de travailleurs en ce sens qu'ils limitent les demandes et les revendications des syndicats. Ils menacent de renvoi les travailleurs si leurs revendications sont trop "excessives" ou trop élevées". Ils invoquent aussi la raison que les syndicats sont trop forts pendant qu'eux grignotent les acquis que les travailleurs ont obtenus depuis longtemps. Avec le chômage ils menacent de chômage!

Quant aux préjugés entretenus sur la situation des femmes sur le marché du travail (comme quoi elles viennent "voler" les jobs des hommes), il n'y a plus personne qui y croit. Les femmes ont envahi le marché du travail depuis fort longtemps, en plus elles sont des plus revendicatives et les capitalistes en ont peur. Si les femmes travaillent de plus en plus, c'est surtout à cause de la situation économique, et aussi pour rompre avec leur oppression spécifique (rester à la maison, tâches ménagères). Ne nous

(suite p. 14)

---

## QUELQUES CONSEILS AUX CHOMEURS - QUELQUES CONSEILS AU

---

### LES PRESTATIONS DE MATERNITE

On croit souvent que le Régime de l'Assurance-chômage du Canada verse, sans problème, des prestations aux travailleuses enceintes. La réalité est tout autre!

En premier lieu, il faut savoir que pour la CAC, la grossesse est considérée comme étant une maladie et est de plus soumise à des conditions plus sévères que les autres maladies.

#### 1. Avoir au moins 20 semaines de travail assurables

La travailleuse enceinte doit avoir accumulé 20 semaines de travail (de façon consécutive ou non) pendant les 52 semaines qui précèdent sa demande de prestations-maternité. C'est également une condition pour avoir droit aux prestations-maladie mais, en plus,

#### 2. Avoir été sur le marché du travail au moment de la conception de l'enfant

La travailleuse enceinte doit avoir travaillé et/ou touché des prestations pendant 10 semaines comprises entre la 30e et la 50e semaine précédant la date présumée de l'accouchement.

#### 3. Etre au tout début d'une période de prestations

La nouvelle Loi C-27 permet maintenant de recevoir des prestations-maladie en tout temps pendant la période initiale, mais, pour la maternité, la situation est demeurée la même, i.e. "payable seulement pendant les 15 premières semaines de prestations".

#### 4. Certificat médical

Il faut faire remplir le formulaire, contenu dans l'enveloppe de demande de prestations, par le médecin afin de fournir une preuve de la grossesse.

#### 5. Période de prestations

Les 15 semaines de prestations-maternité peuvent se situer entre la 8e semaine avant la semaine présumée de l'accouchement et la 17e semaine après, en tenant compte du délai de carence de 2 semaines: il faut donc déposer sa demande au maximum la date de l'accouchement pour avoir droit de recevoir ses 15 semaines.

Et si vous n'êtes pas éligibles aux prestations-maternité (avec de telles conditions, ça se comprend) vous êtes considérées comme inaptes au travail 8 semaines avant la semaine de l'accouchement et 6 semaines après! et donc, aucune prestation régulière possible pendant cette période.

Et si vous êtes en grève, n'y pensez pas non plus la CAC vous considère comme n'étant pas disponible!

#### 6. Après la période de maternité

Il y a possibilité de faire une demande de prestations régulières à condition, entre autres, de fournir le nom d'une gardienne. On a même vu des travailleuses se faire couper leurs prestations parce qu'elles allaitaient leur enfant.. considérées comme non disponibles au travail!

L'expérience a prouvé que ces conditions sont tellement restrictives et discriminatoires que peu de travailleuses enceintes réussissent à recevoir leur dû. Il est donc urgent qu'ensemble, travailleuses et travailleurs, nous revendiquions ce droit minimum de la reconnaissance sociale de la maternité: que les femmes cessent d'être pénalisées parce qu'elles donnent naissance à des enfants. Et que la CAC le démontre concrètement par des prestations-maternité accessibles et réalisables pour toutes les travailleuses enceintes et cesse de considérer la maternité comme maladie.

## QUELQUES CONSEILS AUX CHOMEURS - QUELQUES CO

### EXIGENCES A RENCONTRER

-----

Les conditions pour avoir droit aux prestations ordinaires sont les suivantes:

- Avoir travaillé au moins 10 semaines à Montréal dans la dernière année et ce à un salaire supérieur à \$44.00 par semaine.
- Avoir payé des cotisations d'assurance-chômage.
- Avoir cessé de travailler.
- Faire sa demande de prestations à la Commission d'Assurance-Chômage et s'inscrire au centre de la Main-d'oeuvre du Canada. Il faut aussi se présenter à tous les rendez-vous de la Commission et du Centre de Main d'oeuvre.
- Etre disponible et être capable de travailler.
- Chercher activement un emploi ( 3 à 5 recherches d'emploi par semaine).
- Ne pas poser de restrictions sur le salaire, le genre d'emploi demandé.



## QUELQUES CONSEILS AUX CHOMEURS -QUELQUES CON

### QUAND ET COMBIEN

Les deux premières semaines de chômage ne sont jamais payées. La commission paie les 2/3 de la moyenne du salaire des 20 dernières semaines travaillées jusqu'à concurrence de \$147.00 par semaine. Il faut faire votre demande le plus tôt possible après avoir cessé de travailler. Le certificat de cessation d'emploi n'est pas nécessaire lors de la demande.

### PENALITES

Un travailleur qui quitte volontairement son emploi ou qui est congédié pour inconduite, est pénalisé de 1 à 6 semaines.

### CONSEIL ARBITRAL

Si vous n'êtes pas d'accord avec une décision de la Commission, vous pouvez faire appel au Conseil Arbitral dans les 30 jours de la réception de l'avis. Toutes les décisions de la C.A.C. sont contestables.

## LES SOLUTIONS DU GOUVERNEMENT TRUDEAU AU CHOMAGE

Pourquoi le gouvernement à Ottawa a-t-il décidé de passer "au plus sacrant" la Loi C-27 sur l'assurance-chômage? Dans la conjoncture actuelle du Canada et plus particulièrement celle du Québec, où le chômage atteint des sommets records, où le nombre de chômeurs promet de grimper encore en 1978 (plus de 13% pour février), le ministre Bud Cullen (main-d'oeuvre et immigration) présente son projet de loi sur l'assurance-chômage.

Une étude intitulée "Etude d'ensemble de la Commission d'Assurance-chômage" et publiée au début de 1976 qui suggérait qu'avec le temps l'assurance-chômage devait devenir rentable.

Cela veut dire en clair pour les technocrates du gouvernement libéral et les fonctionnaires de l'Assurance-chômage qu'il y a des gens qui retirent de l'assurance-chômage et qu'ils n'y ont pas droit. Selon cette étude, ce sont les gens qui ont moins de 20 semaines de travail (13% de l'ensemble de tous les prestataires, ce qui veut dire le double en réalité) et la raison que le gouvernement emploie c'est que ces chômeurs sont... oisifs! Qu'ils ne recherchent pas suffisamment d'emplois et qu'ils ne détestent pas du tout être sur le chômage. Mais une chose que cette étude ne mentionne pas, c'est qu'il n'y a environ que 40 000 emplois disponibles pour environ 1 500 000 chômeurs! Oisivité???

Sans dire non plus que la très grosse majorité de ces travailleurs-chômeurs se retrouvent dans des emplois saisonniers (forêts, restaurants/hôtellerie, pêche) et que eux aussi seront coupés du droit aux prestations et que 63.8% de ces chômeurs sont au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Pour le gouvernement, ces coupures (plus de 300 000 chômeurs qui n'auront plus les 10 à 14 semaines réglementaires) représenteront des "économies" de l'ordre de 275 millions de dollars chaque année

Où cet argent des travailleurs ira-t-il?

On sait que l'équipement militaire ça coûte cher (avions, chars d'assaut, etc...) et ça prend des fonds pour les payer et ça servira à écraser et à tuer d'autres travailleurs! Mais aussi que cet argent servira à subventionner les entreprises privées, celles-là même qui créent du chômage, soit par du travail partagé (nous en reparlerons dans le prochain numéro) ou par tout autre moyen que le gouvernement jugera nécessaire. Plus le chômage augmente, plus la répression se fait forte. Pour ces travailleurs-chômeurs qui n'auront plus le droit aux prestations, ils devront vivre soit du Bien-Etre social ou accepter des emplois dégradants à des salaires de crève-faim ou tout simplement crever de faim.

11

## LA PUBLICITE DE LA C.A.C.,

### UNE PUBLICITE FRAUDULEUSE

---

Vous l'avez sans doute remarqué, la Commission d'assurance-chômage a commencé dernièrement une campagne de publicité pour nous faire "avalier" sa nouvelle Loi C-27, qui apporte des changements majeurs et très négatifs pour tous ceux qui se trouvent sans emploi.

Le gouvernement n'y va pas de main morte dans cette campagne. Des annonces sont diffusées à la radio, la télévision, dans les journaux, les revues, et en fait des millions de dollars sont dépensés pour cette publicité.

La Commission essaie par cette publicité mensongère de faire croire à la population que la nouvelle loi en est une pour améliorer et faciliter l'obtention des prestations d'assurance-chômage, tout en ayant un meilleur contrôle pour éviter les soi-disantes "fraudes". Quand on sait en fait qu'avec la nouvelle Loi, 300 000 personnes au Canada ne pourront pas se qualifier pour l'assurance-chômage, puisque le nombre de semaines d'emploi nécessaires a augmenté et que de plus en plus de programmes de contrôle et de conditions spéciales seront mis sur pied pour enlever le plus possible aux gens le DROIT de recevoir de l'assurance-chômage.

A ce stade-ci, on ne devrait plus appeler ça l'Assurance-chômage mais plutôt la "Loterie Chômage", un jour ce sera peut-être ton tour de recevoir des chèques de la CAC, si t'es chanceux!

Le gouvernement par ses différentes annonces publicitaires, essaie de faire porter la responsabilité du chômage de plus en plus catastrophique, sur le dos de la population. Sur les travailleurs parce qu'ils se battent pour obtenir des conditions de travail convenables (un salaire décent, de la sécurité au travail, une sécurité d'emploi, etc.) et sur les chômeurs qu'on traite de fraudeurs parce qu'ils voudraient bien retrouver un emploi semblable à celui qu'ils occupaient auparavant ou peut-être qu'à cause de leur santé ou de leur situation familiale, ils ne pourraient travailler qu'à temps partiel, etc... c'est ceux-là qu'on traite de fraudeurs. L'ex-ministre des Finances, D. MacDonald, a déclaré dernièrement que la CAC aurait versé \$95 000 000 en trop à de prétendus "chômeurs fraudeurs", alors que en fait, la CAC essaie de rendre les chômeurs responsables de sa mauvaise administration.

Eh! bien, c'est de cette façon que le gouvernement se décharge de ses responsabilités en faisant porter le blâme à tout le monde, et c'est comme ça qu'il justifie les coupures, parce que les gens "abusent" de la "manne tombée du ciel" qu'est l'assurance-chômage, on pourrait dire plus justement la "manne tombée de nos poches en tant que travailleurs et payeurs de taxes".

Comme le dit elle-même la CAC dans une de ses annonces, "la nouvelle Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada administre le Régime d'assurance-chômage selon les mêmes critères de rendement et d'efficacité qui prévalent dans l'entreprise privée". Alors il n'est pas surprenant qu'elle essaie de faire le plus d'économies sur le dos des chômeurs, et la publicité mensongère n'est là que pour lui rendre la tâche plus facile.

Alors devant cette situation, nous croyons que la

publicité de la CAC doit être dénoncée le plus largement possible pour que les gens refusent massivement de se faire bourrer le crâne par une publicité aussi vicieuse.

N'oublions pas que l'argent utilisé pour cette campagne est le nôtre et qu'il serait beaucoup plus utile si il était versé en prestations d'assurance-chômage.

---

(suite de la page 5)

laissons pas prendre au vieux jeu: celui de diviser pour régner. L'union c'est la victoire, la division c'est la défaite!

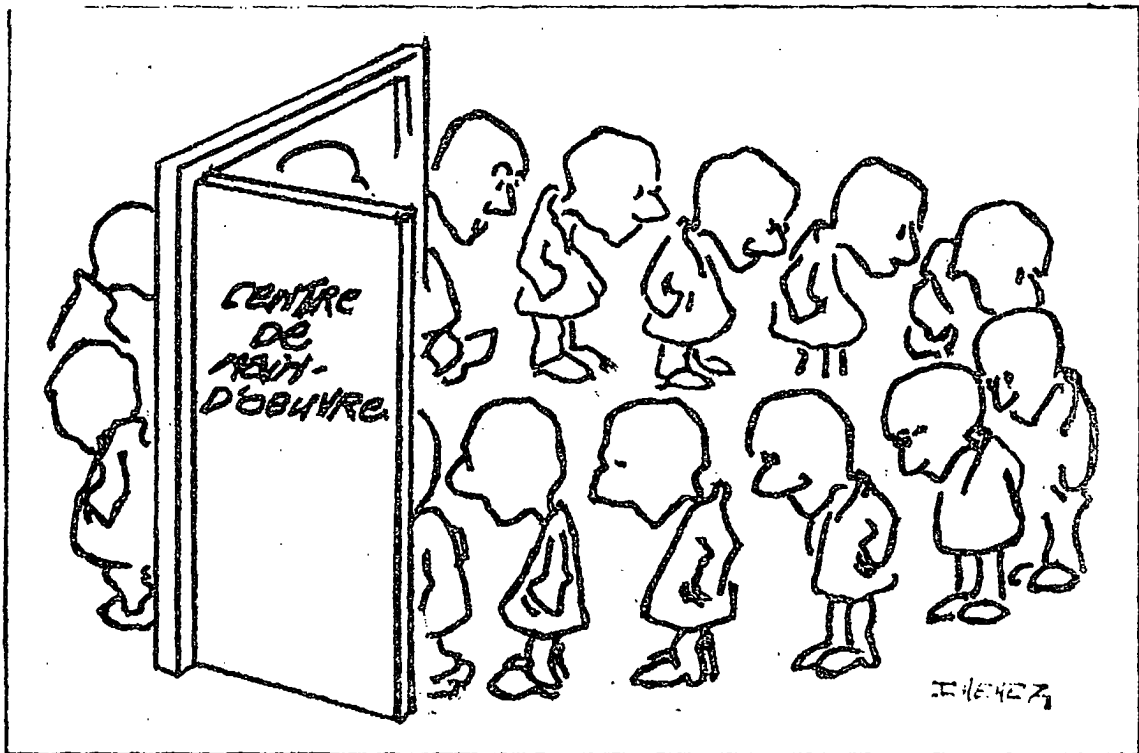
SOLIDAIEMENT  
L'EQUIPE DU MAC

---

(suite de la page 4)

existe beaucoup de moyens de montrer à la CAC qu'on n'est pas satisfait de son travail. Unissons-nous pour défendre notre droit aux prestations!

---



MAINTENANT:

DANS LA REGION DE MONTREAL LA C.A.C. EXIGE 10 SEMAINES

DE TRAVAIL POUR ETABLIR VOTRE DROIT AUX PRESTATIONS:

TÀUX DE CHOMAGE: 9.2%

Meilleurs Voeux  
de la  
Saison des Fêtes

M . A . C . 845-4258

Voulez-vous vous abonner :

Contribution volontaire pour frais de poste.

Mouvement d'Action-Chômage.

1015 Ste-Catherine. Est, Montréal.

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_